

**PROCÈS-VERBAL CES N° 1  
DU 21 MARS 2026**  
*Siège de la FFA et visioconférence*

**Présidence**

Daniel BUZZI

**Présents**

**Présidents de CRES**

Bruno GUADAGNINI (H-F) – Robert HURTES (OCC) – André KERVEILLANT (NOR)  
Jean-Claude REGNAULD (I-F)

**Représentant de CRES**

Pietro LENSI (PCA)

**Autres membres**

Éric JAFFRELOT (FFA) – Philippe LEYNIER (DTN) – Pierre WEISS (Secrétaire)

**Participant par visioconférence**

André BENHENNA (CEN) – Patrice MONFERRAN (Vice-président)  
Patrick TAFFOREAU (P-L)

**Assiste**

Paul-Emile VERNADET (DTN)

**Excusés**

Michel BOURGUET (PCA) – Christian CHARPENTIER – Pierre-Yves HARSCOUEY (BRE)  
Philippe LAFOURCADE (N-A) – Jean MONTFERRAN (G-E)

**Ligue invitée et non représentée**

Ligue d'Athlétisme d'Auvergne-Rhône-Alpes

- Début de la réunion : 10h00 -

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE LA CES
2. APPROBATION DU PV N2 DE RÉUNION DU 28 MAI 2025
3. INTERVENTION DU PRÉSIDENT
4. INTERVENTION DU SECRÉTAIRE
5. RÉGLEMENTATION 2026
6. PROCÉDURES DE CLASSEMENT
7. LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES 2026
8. VISITES PÉRIODIQUES
9. WORLD ATHLETICS
10. DSI
11. PLACE DE LA CES AU SEIN DE LA FFA
12. LES CRES – LEUR ROLE – LEUR FONCTIONNEMENT
13. TOUR D’HORIZON DES LIGUES
14. LE SITE DE LA FFA

### 1. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE LA CES

Le Président Daniel BUZZI ouvre la séance en saluant les présents et en expliquant l’absence de certains membres. D’autres participent à la réunion en visioconférence. Souhais de bienvenue à Paul-Emile VERNADET qui vient de rejoindre la Direction Technique Nationale (DTN). Paul-Emile VERNADET se présente et détaille son implication dans le sport français et sa place au sein de la DTN.

Le Président rappelle l’histoire de la Commission des Équipements Sportifs (CES) dont les attributions étaient gérées par la Commission Sportive et d’Organisation (CSO) jusque dans les années 2013-2016, avec beaucoup moins d’exigences qu’à ce jour. Il estime que l’équipe dirigeante actuelle fédérale est plus à l’écoute que la précédente. Les lieux de pratique dans les territoires représentent un axe qui sera à développer.

### 2. APPROBATION DE PV

Les procès-verbaux des réunions du 6 mars et du 28 mai 2025 sont approuvés sans commentaire.

Par ailleurs, les membres de la CES ont été informés des décisions prises par Bureau fédéral lors des réunions du CES des 17 septembre et 19 novembre 2025.

### 3. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA CES

Daniel BUZZI résume son activité depuis le début de son mandat, il y a un an.

La CES est sollicitée régulièrement par les **collectivités** ; le Président a participé au Salon des Maires à l’automne 2025 (où la Fédération Française d’Athlétisme (FFA) pourrait tenir un stand à l’avenir).

Il a entrepris et finalisé, à son domicile et avec le recours aux moyens logistiques et humains de son club, la numérisation des dossiers de 850 stades qu’il a aussi classés par ligue/département/ville. Restent maintenant à transférer ces données vers le serveur de la FFA, selon des modalités à définir.

Ce travail a rendu possible l’établissement de la liste des stades pour lesquels il n’existe aucun dossier et ceux où manquent les relevés de nivellement ou de mesurage. Pierre WEISS enverra

la liste des stades nationaux concernés (il est rappelé que si un record est battu sur l'un de ces stades, un certificat de nivellement et de mesurage devra être établi alors).

Celui-ci s'est également penché sur la **mise à jour de certains formulaires** : un formulaire unique pour les visites de classement (un seul, à la place d'une fiche et d'un rapport) ; Daniel BUZZI reste dans l'attente de commentaires des membres de la CES avant de le rendre accessible sur le site de la FFA.

#### 4. INTERVENTION DU SECRÉTAIRE

Pierre WEISS regrette si, emporté par sa passion pour l'athlétisme, et mû par ses principes de rigueur sans compromission, il a pu offenser l'un ou l'autre au cours d'échanges verbaux ou écrits.

En 2025, plus de **25 mémos internes** ont été envoyés aux membres de la CES.

Le secrétaire rappelle que les **Commissions Régionales des Équipements Sportifs (CRES)** devraient, dès lors qu'elles prennent connaissance d'un projet, entrer en contact avec les collectivités concernées afin de leur proposer leurs conseils et de s'informer de la nature exacte des travaux envisagés.

A ce jour, il n'existe plus de cas litigieux en ce qui concerne **la situation des "marteau devant"** (cercle de marteau placé en avant du cercle de disque) ; des solutions techniques ont été trouvées. Il y a une centaine de stades (dont des stades nationaux) pour lesquels la CES n'a strictement aucun document.

De nombreux stades portent le **nom d'une personne** ; une recherche a été conduite afin de déterminer qui sont ces personnes.

Comme tous les ans, les "agents de surveillance" (requêtes informatiques) ont été activés ; les CRES ont été informées des cas qui les concernaient ; il serait opportun de procéder à quelques ajustements au programme informatique fédéral → à discuter avec la Direction des Systèmes Informatiques (DSI) ...

Le "**plan de développement**" évoqué par le Vice-président Serge MOTTIER, lors de la réunion en 2025 de la CES, est maintenant finalisé et accessible sur le site de la FFA (98 pages) ; les références aux installations se trouvent en pages 34, 52 et 53.

#### 5. RÈGLEMENTATION 2026

La **version 2026** de la réglementation a été préparée par Christian CHARPENTIER et Daniel BUZZI ; elle a été approuvée par le Comité directeur du 31 janvier 2026. Elle sera publiée sur le site de la FFA avec une restriction relative à l'éventuelle intervention de la CERFRES.

Jean Claude REGNAULD attire l'attention sur une tendance très marquée de doter les stades de **pelouses synthétiques** (notamment pour la pratique des sports collectifs), ce qui empêche, avec effet immédiat, d'y lancer disque, javelot et marteau.

Cette remarque a ouvert un débat sur l'utilisation **des lieux de pratiques de l'athlétisme** et la concurrence d'autres sports, voire d'autres activités tels que des examens ou concerts ou expositions dans des salles...

Suite à une demande de la Ligue d'Athlétisme des Pays de la Loire, un échange a lieu sur **les traçages du 4x200m/4x1 tour sur les "pistes courtes"** :

- un plan de marquage standard sera diffusé ;
- la proposition rédactionnelle des Pays de la Loire est acceptée et sera intégrée à la Réglementation : "*Ligne discontinue de couleur orange (ligne de 60cm au milieu de chaque*

*couloir). Les 2 lignes (entrée et sortie) sont parallèles à la ligne d'arrivée et situées à 25m et 5m de la ligne d'arrivée."*

La zone de transmission de ce relais se fait à un endroit où la piste est déjà chargée en repères et, à cet égard, nous gardons le marquage de cette zone par la présence de repères peints (vert) 25 m et 5 m avant la ligne d'arrivée à l'intérieur du couloir 1 coté lice et à l'extérieur du couloir le plus éloigné. Un plan de marquage sera envoyé prochainement aux CRES.

## 6. PROCÉDURES DE CLASSEMENT

Les procédures n'ont pas été modifiées mais une récente circulaire interne à la CES en a rappelé les principes. En effet, **souvent les dossiers reçus sont incomplets** (documents manquants). Une attention particulière doit être apportée aux informations concernant le propriétaire de l'installation et les coordonnées de la personne à qui la lettre de notification doit être adressée. Il est aussi souhaité que ces documents soient envoyés en format **"Word"** et non pas en **"PDF"**.

Daniel BUZZI va procéder à une réflexion concernant des **salles classées EI** (espace d'initiation) qui pourraient devenir des "DEP PART" (Départemental partiel)

## 7. LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES 2026

### 7.1. Hiver 2025/2026

Les 7 compétitions (6 de perche et 1 de hauteur) organisées sur des installations temporaires ont été validées par *World Athletics* mais toutes n'ont pas suivi la procédure malgré une note envoyée en novembre.

### 7.2. Été 2026

Une épreuve est confirmée (Thonon perche) ; deux autres n'auront pas lieu (Nice poids et Nantua perche).

## 8. VISITES PÉRIODIQUES

### 8.1. Extraits de la réglementation

Niveau National : l'article 4.2 rend obligatoire ces visites tous les 4 ans ; il précise aussi que *"Si l'installation n'a pas fait l'objet de cette visite à un mois de la date limite, elle sera mise en "non valide temporaire".*

Niveau Régional : Article 4.3 : *"Une installation utilisée pour un championnat-régional devrait être visitée par la CRES depuis moins de 4 ans"*. Note : certaines ligues (Île-de-France, Pays de la Loire) les font même d'une manière systématique tous les 6 ou 8 ans. Vu le nombre de stades nationaux en France, il n'est pas estimé judicieux de rendre ces visites obligatoires pour le moment

### 8.2. Les visites des stades nationaux en retard

Trois Ligues sont concernées :

Bretagne : Montfort sur Meu : visite programmée le 26 mars

Nouvelle-Aquitaine : Pau et Brive : les rendez-vous sont pris

Auvergne-Rhône-Alpes : les stades d'Oyonnax et Grenoble Bachelard ainsi que la salle de Lyon Diagana ont été mis en "non-valide"

### 8.3. Les visites des stades nationaux 2026

16 visites à faire dans 8 Ligues

Auvergne-Rhône-Alpes : Clermont Ferrand

Bourgogne Franche-Comté : Dijon

Bretagne : Saint Renan et Redon  
Centre Val-de-Loire : Saran  
Grand-Est : Troyes, Sarreguemines, Obernai, Brumath  
Île-de-France : Fontainebleau, Montgeron, Issy-les-Moulineaux et Pontoise  
Provence-Alpes-Côte d'Azur : Salon et Orange  
Pays de la Loire : Laval (visite faite le 6 mars)

## 9. WORLD ATHLETICS

### 9.1. Stades et salles

Une douzaine d'installations françaises bénéficient actuellement d'un classement mondial. La CES vient d'apprendre de manière incidente qu'un stade avait obtenu la certification *World Athletics* à Wallis-et-Futuna.

Marseille est en voie de finaliser son "extension".

Il existe une procédure qui permet de classer *World Athletics* une installation dotée d'une piste de moins de 19 ans d'âge. En France, Liévin est concerné par cette disposition et en a été informé

Dossier en cours d'instruction : Bondoufle

Stades *World Athletics* pour lesquels une rénovation est prévue en 2026 : Nice et Sotteville

Daniel BUZZI souhaite que, même si un stade obtient un classement *World Athletics*, un dossier FFA soit rédigé afin de recevoir les informations de base (plan, nivellement, mesurage ...)

### 9.2. Règles

La CES souhaite être associée aux propositions de **changements aux règles *World Athletics*** (exemple : problématique des planches d'appel).

Le Conseil de *World Athletics* vient de modifier les **articles RT35 et RT37** concernant les cages à deux cercles ; le texte sera diffusé dès que *World Athletics* aura finalisé leur rédaction.

Pas de réponse de *World Athletics* à une question relative à la sécurisation lors des **lancers de poids en rotation**.

*World Athletics* n'est toujours pas cohérent quant à la **certification *World Athletics* exigée pour les meetings**.

## 10. DSI, E-LOGICA, CALORG ....

La France est pratiquement le seul pays au monde à avoir développé et mis en pratique ces outils informatiques performants.

La CES souhaite néanmoins pouvoir rencontrer les personnes qui en sont responsables pour affiner certains détails.

## 11. CES ET FFA

La CES réclame depuis des années une collaboration avec les instances dirigeantes de la FFA dans certains domaines bien précis.

**Numérisation des dossiers** : Daniel BUZZI a effectué un travail colossal de numérisation de plus de 800 dossiers.

**Archivage** : 8 cartons de dossiers ont été retrouvés au siège ; ils ont fait l'objet d'une étude par Daniel BUZZI. Mais il en manque toujours une centaine. Seraient-ils à Rungis ? Et que faire des dossiers papiers existants ?

**Commission d'Examen des projets de Règlements Fédéraux Relatifs aux Équipements Sportifs (CERFRES)** : la nouvelle réglementation ainsi que la note d'impact seront transmises à la CERFRES : c'est un passage obligatoire pour la validité et la crédibilité fédérale auprès de l'Etat

et des Collectivités. En effet, *“pour être opposable aux tiers, toute modification doit faire l’objet d’une évaluation des conséquences, notamment financières des prescriptions envisagées (notice d’impact) et être soumise à l’avis de la CERFRES (Article R.142-7 du Code du Sport) et ne peut entrer en vigueur avant un délai de deux mois suivant l’avis rendu par la CERFRES ».*

**Financement des projets d’installation** : La mise à jour de la note Savidan a été confiée à un nouveau membre de la DTN : Paul Emile VERNADET.

## 12. LES CRES – LEUR RÔLE – LEUR FONCTIONNEMENT

Au cours de la séance du matin, le fonctionnement des CRES a été évoqué : leur mission est assurée par des bénévoles, enthousiastes, compétents mais avec une disponibilité quelquefois limitée. Ce sont pourtant les CRES qui sont les pourvoyeurs des informations qui permettent à la CES de statuer et de prendre les décisions qui en découlent.

La CES constate qu’en 2025, un seul procès-verbal de réunion est parvenu à la FFA (Pays de la Loire).

- Une CRES peut s’appuyer sur des relais départementaux ; ces référents des Commissions Départementales des Équipements Sportifs (CDES) restent le maillon faible de notre organisation, en raison de l’hétérogénéité territoriale. La liste de ces CDES sera envoyée aux CRES pour mise à jour. En métropole, il y a une CRES (ou, au minimum un référent régional), dans toutes les Ligues sauf la Corse. En Outre-mer, des CRES constituées, et des progrès sont enregistrés dans des échanges verbaux ou écrits avec les Ligues de l’arc antillais notamment.
- Les référents des CRES rencontrent plusieurs freins, notamment une disponibilité limitée, souvent liée aux différentes casquettes qu’ils portent, ainsi que des frais occasionnés qui ne sont pas toujours pris en charge de manière satisfaisante sur certains territoires.

## 13. TOUR D’HORIZON DES LIGUES

La parole est donnée aux référents régionaux présents. Leurs rapports permettent la mise à jour des “dossiers en cours”.

## 14. LE SITE DE LA FFA

Le site a récemment fait l’objet d’une refonte graphique. On y trouve de nombreux documents utiles aux CRES, la procédure de connexion a été envoyée aux CRES (cf. mémo du 19 février).

- Fin de la réunion : 17h00 -



**Pierre WEISS**  
Secrétaire de séance



**Daniel BUZZI**  
Président de la CES